



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Dispositions de l'article 107 de la loi « NOTRE » du 7 août 2015

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

SOMMAIRE

I. **BUDGET PRINCIPAL : Présentation du budget primitif 2024**

1. **La Section de fonctionnement**

- a. Les dépenses réelles de fonctionnement
- b. Les recettes réelles de fonctionnement

2. **Un Programme d'investissement contraint**

- a. Dépenses d'équipement
- b. Le chapitre 16 : remboursement du capital de la dette et financement des investissements

II. **LES BUDGETS ANNEXES**

1. Budget annexe Lotissements
2. Budget annexe Maison de santé
3. Budget annexe Commerces centre-ville

Les prévisions budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique marqué par une inflation qui reste élevée malgré un retour à une certaine normalité prévu dans la Loi de Finances 2024 (inflation anticipée à + 2,6% en 2024 contre + 4,9% en 2023). Le budget 2024 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services. Dans la continuité des engagements du conseil municipal, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Se questionner sur le financement des projets (emprunt, nouvelle fiscalité...).

A l'issue de la préparation budgétaire, la municipalité a choisi de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2024. Les deux principaux projets d'investissement 2024, à savoir l'aménagement et la sécurisation de la rue Berthe Marcou ainsi que le transfert des équipements sportifs vers la Grande Lande pour permettre la réalisation du quartier intergénérationnel, seront financés par un emprunt.

I. BUDGET PRINCIPAL : Présentation du budget primitif 2024

Un équilibre assuré malgré le difficile contexte financier

En 2024, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et d'ordre) s'élève à 14 550 904,52 euros et se répartit de la façon suivante :

Section de fonctionnement
9 126 626,18 €

Section d'investissement
5 424 282,34 €

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif,
- Les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer en participant à l'autofinancement de la section d'investissement.

Pour 2024, le virement s'élève à 890 526,18 € euros.

Il convient par ailleurs de préciser que le Budget Primitif 2024 est le premier budget voté dans le cadre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

1. La Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 9 126 626,18 € (pour rappel : 9 028 298,35 € en 2023).

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 7 706 100 €, une prévision de – 0,48 % rapport au BP 2023 en raison :

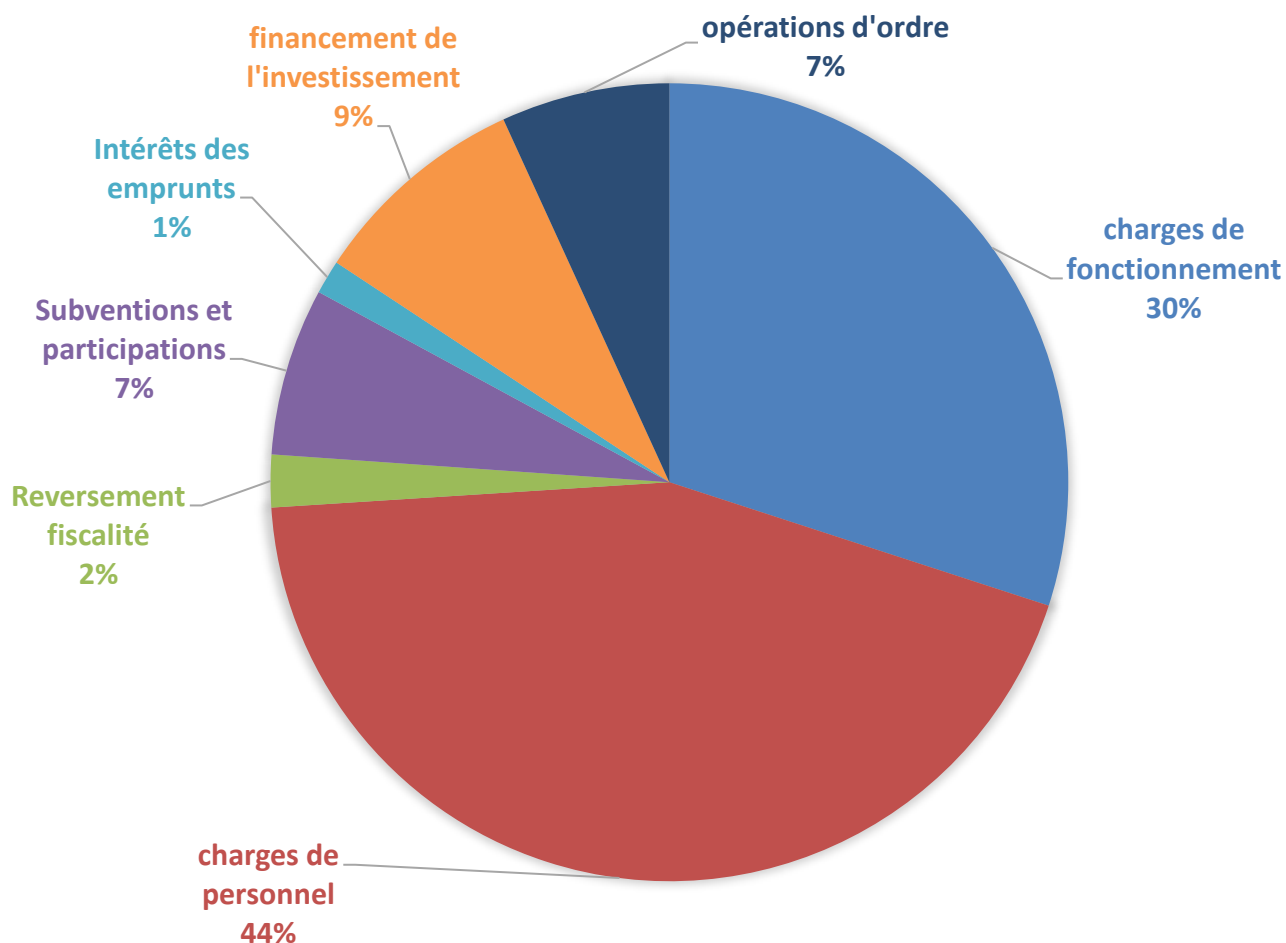
- d'une dévaluation de reversement sur les budgets annexes (chap. 65)
- d'un réajustement du prélèvement au titre de la loi SRU (chap. 014)

Les crédits sont répartis ainsi :

Chapitres		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
011	Charges à caractère général	2 532 050	2 445 463	2 565 000	1,30%
012	Charges de personnel	3 743 450	3 584 030	3 870 000	3,38%
65	Autres charges de gestion courantes	894 100	553 756	661 100	-26,06%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES		7 169 600	6 583 248	7 096 100	-1,03%
014	Atténuations de produits (reversement fiscalité)	461 000	173 323	410 000	-11,06%
66	Charges financières	115 000	111 820	180 000	56,52%
67	Charges exceptionnelles	28 000	20 684	20 000	-28,57%
68	Provisions	50 000	7 517	80 000	60,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 823 600	6 896 591	7 786 100	-0,48%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections représentant la constatation des amortissements des biens (chap. 042), s'élèvent à 450 000 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023



Prévisions 2024 - Détail par chapitre

➤ **Chapitre 011 « charges à caractère général » : 2,565 M€**

La prévision des charges à caractère général représentant les dépenses de la commune liées au fonctionnement de services et à l'exercice de leur activité, est stable par rapport à 2023, elle prend en compte :

Une hausse des coûts d'achat de matières premières d'alimentation (restaurant scolaire),
Une légère baisse des dépenses des fluides qui avaient fortement impactées l'exercice 2023.

➤ **Chapitre 012 « charges de personnel » : 3,870 M€**

Les dépenses de personnel représenteront en 2024, 49,70 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. Elles évoluent de 3,38 % par rapport au BP 2023 afin de tenir compte de :

- de la composante « technicité » du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) résultant de la campagne annuelle d'avancements de grade et promotion interne,
- la mise en œuvre du forfait « mobilité durable » pour les agents de la collectivité,
- de la titularisation de trois agents,
- du recrutement de 4 agents visant à pourvoir les postes vacants,
- la revalorisation de la rémunération du forfait des animateurs.

➤ **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 661 100 €**

Ce chapitre intègre les subventions aux associations, au CCAS, les indemnités des élus et des contributions à d'autres organismes.

➤ **Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 410 000 €**

Dans le cadre de la réévaluation des objectifs de production de logements sociaux fixés par la loi SRU, Changé est assujéti au prélèvement de l'Etat, en 2024 il sera de 44 407,45 €. De plus, en raison d'une absence de recouvrement de Laval Agglomération au titre du reversement de la taxe foncière sur le bâti des zones d'activités depuis 2019, une régularisation s'opérera dès 2024. Elle sera lissée jusqu'à la fin de mandature.

➤ **Chapitre 66 « charges financières » : 180 000 €**

Ce chapitre évolue + 65 000 € afin de tenir compte des intérêts générés par un futur emprunt. De plus, les charges financières sont calculées à partir des tableaux d'amortissement des emprunts et fonction des derniers taux variables qui ont connu une augmentation ces derniers mois.

LES RECETTES

La prévision des recettes est estimée de façon prudente mais en concordance avec la projection des dépenses de fonctionnement, il est prévu d'engager en 2024 une analyse globale de la tarification des services publics proposés par la commune.

+ 1,09 %	
Prévu 2023 : 9 028 298,35 €	Prévu 2024 : 9 126 626,18 €

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, centres de loisirs, entrées culturelles, loyers, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	69 000	97 121	65 000
70	Produits des services	974 737	1 130 322	1 150 000
73	Impôts et taxes	5 840 812	5 946 996	6 058 571
74	Dotations et participations	902 500	869 455	880 000
75	Autres produits	746 568	271 118	268 000
77	Produits exceptionnels	43 000	28 208	2 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 576 617	8 343 220	8 423 571

➤ **Chapitre 013 « atténuation de charges » : 65 000 €**

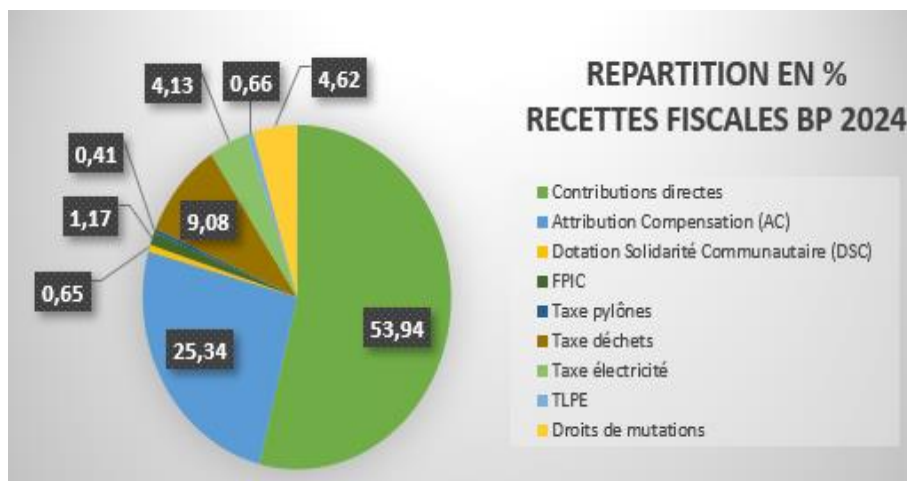
Comprend l'ensemble de remboursement des charges de personnel, versements sur salaires et cotisations diverses. 2023 a été marquée par davantage d'arrêts de travail longue maladie et de congés maternité.

➤ **Chapitre 70 « produit des services » : 1,150 M€**

On constate en 2023 une évolution dynamique de l'activité de location des salles, le redémarrage de la saison culturelle depuis l'effet post-covid. Pour mémoire, le conseil municipal a voté une hausse de ses tarifs de 2,6 % au 1^{er} janvier 2024. La prévision est établie sur une projection stable par rapport au CA 2023.

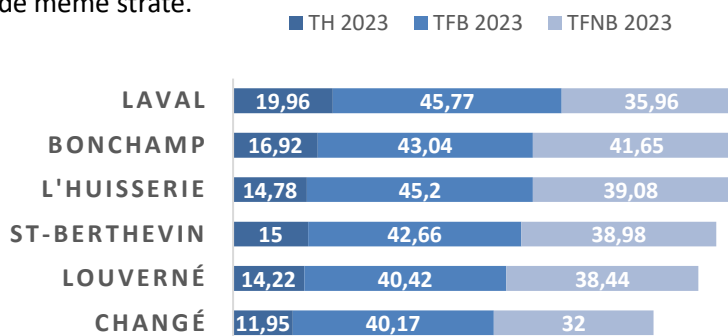
➤ **Chapitre 73 « impôts et taxes » : 6,059 M€**

Au regard du BP 2023, les recettes fiscales attendues (net de reversement taxe déchets et reversement TFB) sont de + 5 %, tenant compte de la réévaluation des bases locatives et d'une projection de la variation physique d'environ + 1 %.



Concernant les autres taxes locales, les droits de mutation sont projetés avec prudence à 280 000 €, eu égard au contexte du marché immobilier, ainsi qu'une estimation à la baisse de la taxe déchets (550 000 € contre 614 000 € au BP 2023) en raison d'une politique favorable à la réduction des déchets. La taxe électricité est évaluée à 250 000 € en 2024 (150 000 € au BP 2023) puisqu'elle est indexée au coût encore élevé des énergies.

Il est constaté que les taux d'imposition de la commune se situe toujours à un niveau inférieur aux taux moyens des communes de même strate.



➤ **Chapitre 74 « dotations et subventions » : 880 000 €**

L'estimation de la dotation forfaitaire 2024 pour Changé est quasi inexistante, de 4 705 € puisque la commune est concernée par l'écrêtement (potentiel fiscal > au seuil déclencheur). En raison d'une diminution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 15,7 % ainsi que des recettes du FCTVA, la prévision du chapitre 74 est estimée à - 2,56 % par rapport au BP 2023.

➤ **Chapitre 75 « autres produits de gestion » : 268 000 €**

Ce chapitre comprend les produits de location de salles, les loyers, la convention de mise à disposition partielle à Laval Agglomération de l'Atelier des Arts.

De plus, il pourra être envisagé le reversement d'un excédent du budget annexe Commerces centre-ville, par décision municipale, lors de finalisation de la cession du local commercial restant et de la dissolution de ce budget. Le montant n'est pas budgété au stade du vote du budget.

Selon ces hypothèses, l'Épargne de gestion du BP 2024 serait de 1 260 471 €.

SOLDE DE GESTION

	BP 2024
Produits fiscaux	6 058 571
+ Dotations et subventions	880 000
+ Autres produits courants	1 418 000
Produits de fonctionnement courant nets	8 356 571
Charges de personnel	3 870 000
+ Charges à caractère général	2 565 000
+ Autres charges courantes	661 100
Charges de fonctionnement courantes	7 096 100
Epargne de gestion	1 260 471

II. La Section d'Investissement

Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En dépenses d'investissement apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les projets s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ce PPI retrace les investissements récurrents ainsi que des projets nouveaux.

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2024 est de 3 269 621,19 €.

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (FCTVA).

a) Les Projets d'Investissements 2024 :

Environnement et Urbanisme

<p>Préserver le cadre de vie en économisant l'énergie en requalifiant les quartiers Promouvoir la mobilité durable Maîtriser les mutations urbanistiques en cours Conserver et mettre en valeur le patrimoine Poursuivre le développement durable du territoire</p>	Economies d'énergie de la MAIRIE	7 000,00 €	2 032 251,31 €
	Aménagements rue Berthe MARCOU	1 477 613,31 €	
	Travaux adaptabilité (ADAPT) des équipements publics	17 500,00 €	
	Subventions panneaux solaires, Primes achats + divers	4 000,00 €	
	Matériels liaisons douces, abris vélos	8 838,00 €	
	Travaux intérieurs "Groupe Scolaire du Chemin Vert	160 000,00 €	
	Quartier intergénérationnel : Etudes, diagnostics	95 000,00 €	
	Acquisition d'une œuvre des Soudeurs dans la nuit	53 000,00 €	
	Entretien et mise en valeur du patrimoine et bâtiments publics		
	Poursuivre le développement durable du territoire (Agenda 2030)	30 000,00 €	
	Pupitres informations et communication		
	Etude de l'O.N.F. (Agenda 2030)		
	Travaux stades divers	7 500,00 €	
	Travaux voiries divers	156 000,00 €	
	Matériels divers pour la propreté urbaine/entretien	6 000,00 €	
	Matériels espaces Verts (Gros matériel)	2 300,00 €	
Mobiliers généraux (Bureaux, tables, Chaises,)	5 000,00 €		
Pupitre cimetière	2 500,00 €		

Vie associative sportive, culturelle & animation locale

<p>Asseoir l'attractivité sportive de la ville (soutien aux mouvements sportifs locaux, réorganisation des terrains de football dans le cadre du projet de quartier intergénérationnel, ...) Matériel (Scéniques,.....) pour les Ondines</p>	Transfert des deux terrains de football des Sablons au parc des sports + 2 terrains en gazon naturel avec éclairage	670 072,76 €	934 000,00 €
	Eclairage des 2 terrains gazon + synthétique avec option E5	51 967,24 €	
	Terrain foot synthétique : Remplacement LED	57 960,00 €	
	Déplacement vers le parc des sports de la Grande Lande	130 000,00 €	
	Divers équipements sportifs	4 000,00 €	
	Les Ondines - Matériel (Scéniques,.....)	20 000,00 €	

Enfance, jeunesse et solidarités

<p>Mener des actions éducatives concrètes en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes Garantir une restauration collective innovante, locale et de qualité</p>	Matériels et mobiliers petite enfance, jeunes, jeunesse	22 872,00 €	27 872,00 €
	Office Relais + Renouveau Matériel restaurant Scolaire	5 000,00 €	

Communication, digital, Démocratie locale

<p>Communication, digital, Démocratie locale</p>	Numérique, digital, panneaux	15 000,00 €	46 885,00 €
	Mairie + services culturels (Logiciels informatique et matériel) pour Administratif + Matériels divers services	31 885,00 €	

R.A.R. 2023	368 295,19 €	563 295,19 €
Reversement taxe aménagement 2024	195 000,00 €	

TOTAL

3 604 303,50 €

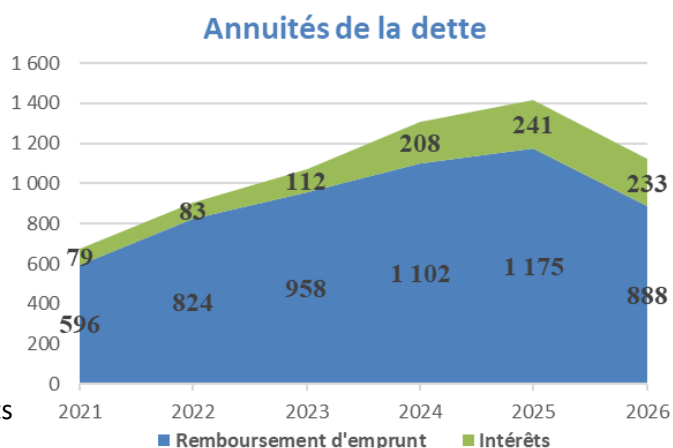
Le montant des subventions d'équipement attendu est évalué à 400 000 €.

b) Remboursement du capital de la dette

L'exercice 2023 a marqué un bouleversement des équilibres budgétaires construits par la commune, certains objectifs annoncés n'ont pu être tenus compte-tenu de l'inflation, de la crise énergétique ou encore des mesures prises par l'Etat et le législateur.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 reste sain, il s'établit à 5 560 K€.

Il est prévu de recourir à un emprunt d'environ 2 M€ dont le déblocage dépendra du niveau de réalisation des projets d'investissement.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours/CAF (en années)	3,0	3,8	2,9	6,1	4,2	6,7	5,3	4,1
Encours/population (en €)	869	750	800	786	859	1 138	958	811

I. LES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe Lotissements

Le conseil municipal de janvier 2024 a mandaté M. le Maire pour signer une promesse de vente pour la cession d'une parcelle non viabilisée d'une surface de 3,5 ha située secteur des Ardennes. La cession ne devrait intervenir que fin 2025, il n'est donc pas prévu de recettes sur ce budget cette année.

2. Budget annexe Maison de santé

Il n'est pas prévu d'investissement sur la Maison de santé en 2024. Ce budget s'équilibre sans recourir au versement d'une subvention du budget général.

Pour mémoire :

Annuité d'emprunt : 66 345 € (capital restant dû au 31/12/2023 = 850 481 €).

Loyers annuels au 31 décembre 2023 : 110 070 €

3. Budget annexe Commerces centre-ville

Le local commercial sis 4 rue du Centre, propriété de la commune, a fait l'objet de signature d'une promesse de vente pour un montant de 350 000 €. La signature de l'acte définitif interviendra début 2024.

La commune demeure propriétaire d'un box qui est proposé à la vente.

Il sera proposé la dissolution de ce budget annexe et du reversement de l'excédent sur le budget général.